

Au conseil municipal du 22 mai

Lors du conseil municipal du 22 mai, sous la présidence du maire Alain PIERRE, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité.

Le conseil municipal a délibéré en faveur du renforcement d'un poste de ligne basse tension au Roulon pour des travaux d'un montant de 59 300€, travaux intégralement financés par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges et sous sa maîtrise d'ouvrage. Occasion de rappeler le rôle du Syndicat qui est pour toutes les communes vosgiennes l'autorité organisatrice de distribution de l'électricité gérant le cahier des charges de concession avec ERDF afin de s'assurer de son respect étant également le maître d'ouvrage des travaux. A la demande des communes dont celle d'Uzemain, le Syndicat assure également l'entretien et les créations d'éclairage public. Lors du précédent mandat, près de 45 millions de travaux répartis sur 1100 chantiers ont été effectués pour le compte des communes. Pour la commune d'Uzemain au cours des trois dernières années, ce ne sont pas moins de 296 256€ qui ont été financés par le syndicat pour le renforcement des lignes basses tension. Concernant l'éclairage public des travaux pour un montant de 87 909€ ont été réalisés avec une participation de la commune de 52 638€ ; Alain PIERRE a informé le conseil municipal de sa réélection en tant que vice-président délégué au sein du bureau exécutif du syndicat. Un bail de location d'un terrain communal situé à la Basse du Breuil a été autorisé pour le compte de M. Jean Michel VUILLEMIN.

M. Vincent HUMBERT a informé le conseil de son élection en tant que délégué représentant les communes de Uzemain, Dounoux, la Chapelle et Le Clerjus au sein du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

Une liste de personnes habitants et conseillers est proposée aux services des impôts directs afin de lui permettre de constituer la commission communale des impôts directs.

Le montant des factures des charges de chauffage des différents logements communaux a été approuvé.

Hasard du calendrier, le tour de garde du bureau de vote des élections européennes a du être rédigé en tenant compte de l'absence de sept conseillers ayant réservé leur journée à la sortie organisée par le Comité des Fêtes, sortie qui ne pouvait être différée en raison des réservations déjà effectuées. Une admission en non valeur de facturation de la garderie périscolaire a été approuvée. Le montant des lots d'affouage a été arrêté à 30€ par lot. Un échange de parcelle forestière avec un riverain a été refusé respectant l'avis de la commission de la forêt et des services de l'Office National des Forêts.

Les conseillers se sont exprimés principalement sur les priorités d'investissements qui seront proposés pour les travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie.

De nombreuses questions et informations ont été échangées notamment celles qui concernent la participation des conseillers au sein des diverses structures intercommunales, les réunions auxquels ils participent et l'organisation de « rythmes scolaires » compte tenu des nouvelles décisions ministérielles.

Le conseil a été informé des prochaines réunions et assemblées qui auront lieu lors de la prochaine quinzaine et qui concernent notamment : La Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Schéma de Cohérence Territorial, le Pays d'Epinal, le Contrat de Rivière de la Tête de Bassin de la Saône, le SDIS, l'ADMR, ERDF etc...